

Edito juillet 2015

## Le mot du Maire

Qu'est-ce qu'une incivilité ?

Cette notion recouvre des comportements gênants.

« *Etre libre ce n'est pas faire ce qui nuit à autrui, mais respecter ce qu'il a fait.* »

Que ce soit les concitoyens, les bénévoles, les agents communaux, ils œuvrent tous à l'embellissement de notre commune et contribuent à notre bien-être.

En tant que premier magistrat de cette commune, je n'ai pas le pouvoir de juger mais celui d'informer. L'incivilité correspond à l'ensemble de nuisances qui engendrent un trouble anormal à la tranquillité publique.

Il ne faudrait pas adosser l'incivilité à un sentiment d'insécurité. Fort heureusement, notre commune est agréable à vivre, hélas, certains d'entre nous ont des difficultés à le ressentir comme tel.

Sur l'ordre public, dans une citation de Charles Péguy :

« *l'ordre est l'ordre seul fait en définitive la liberté; le désordre fait la servitude.* »

Le maire

Robert BOURASSEAU



Mairie de Palluau

5 rue de Lattre de Tassigny

85670 – PALLUAU

Tél. 02-51-98-50-24

## Incivilités

Pour commencer, nous nous permettons de rappeler aux parents leurs rôles et leurs obligations envers des enfants mineurs dont quelques uns profitent de la nuit tombée pour s'adonner à des jeux destructeurs que doit rembourser la collectivité.

**Sortir sans l'autorisation de ses parents :** dans le cadre de l'exercice de leur autorité parentale, les parents doivent veiller à la santé, à la moralité et à la sécurité de leur enfant pour mieux assurer son éducation. Article 371-1 du code civil. Leur responsabilité civile envers leur enfant mineur implique un devoir de surveillance. Ainsi, un mineur n'a pas le droit de sortir sans l'autorisation des parents. Par exemple, avant de sortir le soir pour faire la fête, un mineur doit demander l'accord de ses parents tout en leur indiquant le lieu où se déroule la soirée et les horaires prévus.

**Consommer de l'alcool est interdit dans les commerces et lieux publics pour les mineurs** article L3342-1 du code de la santé publique. Mais c'est surtout les conséquences graves que peuvent occasionner de tels abus. Il en va de la santé de nos enfants.

Pour les personnes majeures, leur responsabilité est directement engagée.

Patrick GINEAU  
Adjoint au maire  
Responsable Sécurité



# Autres incivilités

Parmi les incivilités quotidiennes, se trouver une place de parking Place de La Fontaine est devenu source de comportement irrationnel voire agressif dans sa forme la plus extrême. Certains, s'ils pouvaient rentrer dans l'établissement de proximité avec leur voiture, n'hésiteraient pas. De même, une place « handicapé » a été réservée pour les personnes à mobilité réduite. Certaines personnes s'arrogent le droit de l'occuper sans handicap reconnu.

Prenez le temps de regarder la carte ci-dessous qui vous montre tous les emplacements de stationnement à proximité de cette place.

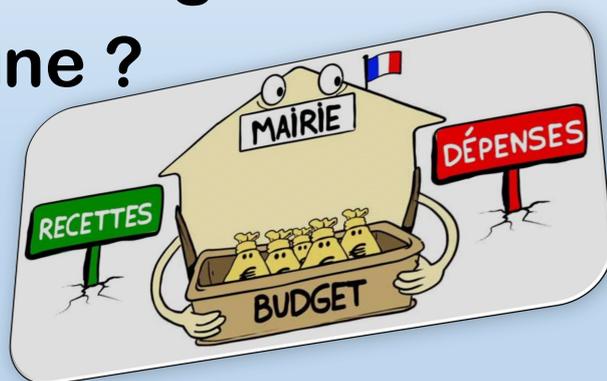
S'il vous plaît accordez à cette place de La Fontaine la tranquillité et la sérénité auxquelles nous avons tous droit pour venir faire nos courses en toute sécurité.

C'est si agréable de se croiser et de se dire bonjour avec le sourire. Faites le test : ça marche !



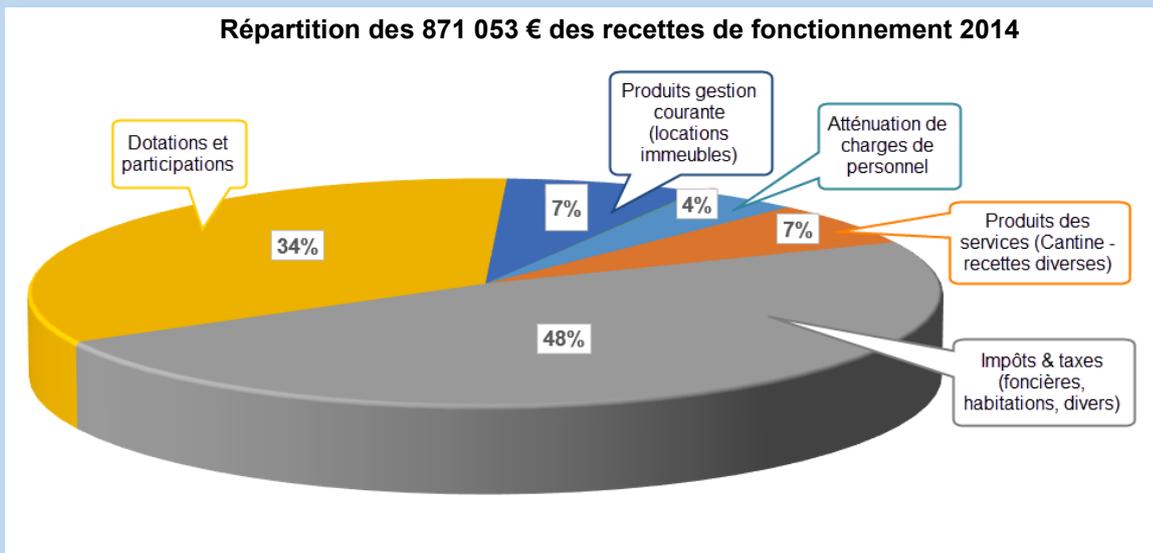


# A quoi sert l'argent de la commune ?

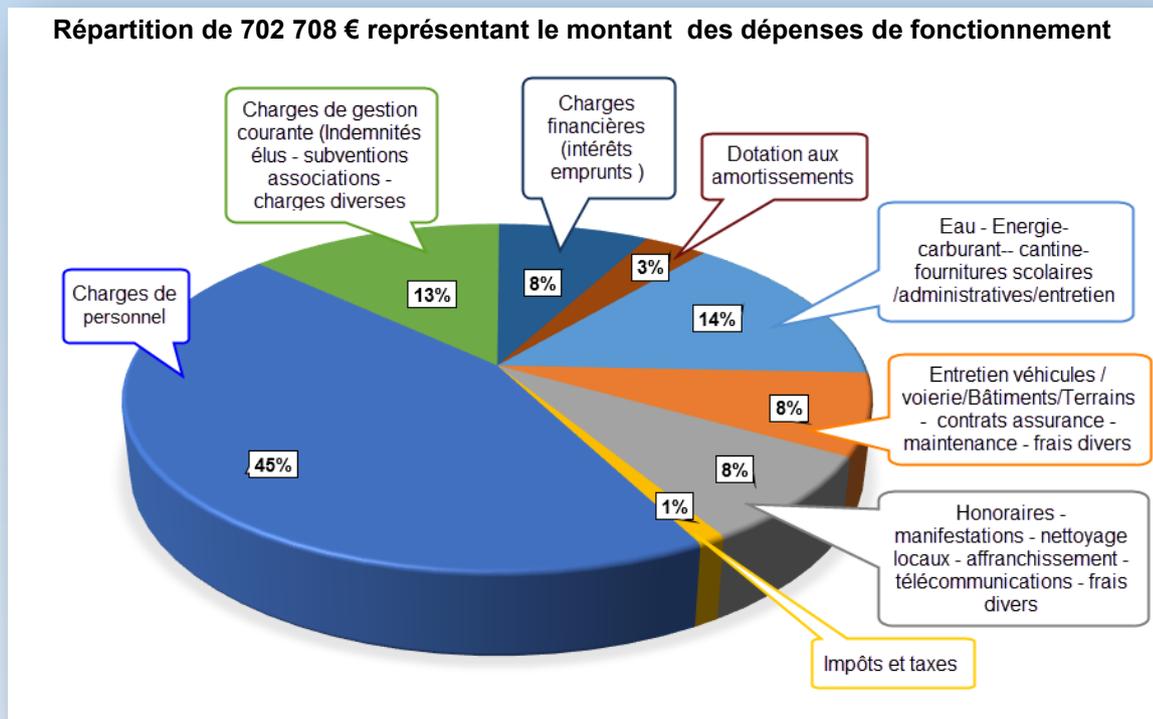


## Budget de fonctionnement en 2014

Les recettes de fonctionnement représentent **871 043 €** soit **807 €** par habitant (moyenne nationale données 2013 : 852 € par habitant). Elles sont conformes au prévisionnel.

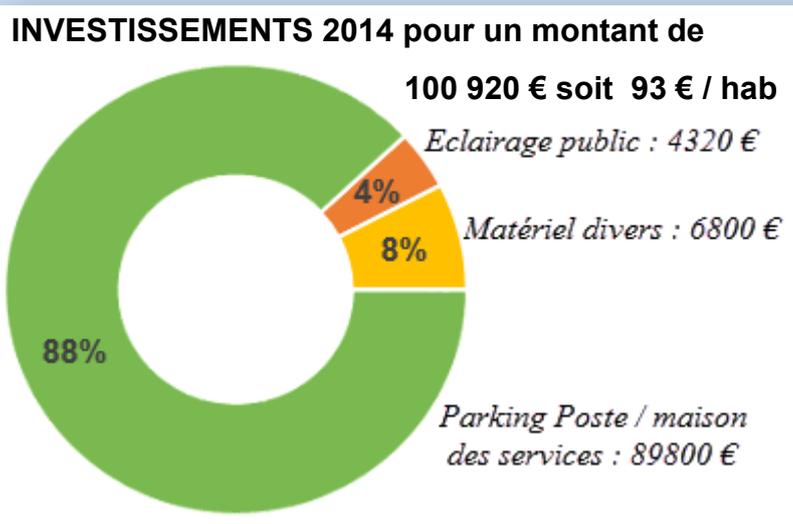


Les dépenses de fonctionnement représentent **702 708 €** soit **651 €** par habitant (moyenne nationale données 2013 : 654 € par habitant). Elles sont inférieures au prévisionnel, ce qui a permis d'affecter 253 946 € aux dépenses d'investissement



## Budget d'investissement en 2014

Ces dépenses ont été financées par l'excédent de fonctionnement et la subvention de 35 000 € reçue de la Communauté de Communes pour l'aménagement du parking de la Poste et Maison des Services.



### EVOLUTION DE LA DETTE

Dettes globales par habitant au 31 Décembre 2014 : 1 290 €

(dettes au 1er janvier 2014 = 1 481 € / habitant)

#### DONT

Dettes liées au budget de fonctionnement par habitant = 976 € (moyenne nationale données 2013 = 648 € par habitant)

Dettes liées au budget assainissement par habitant = 314 €

Capital restant à rembourser au 31 décembre 2014 : 1 393 967 €

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015

Les recettes et dépenses de fonctionnement sont équilibrées à 1 009 959 €

### BUDGET D'INVESTISSEMENT 2015

En investissement, la commune a prévu de réaliser :

La remise à niveau de l'éclairage public	13 800 €
La sécurisation des entrées du bourg	7 500 €
L'aménagement de l'entrée de l'église	10 000 €
Les travaux de voirie (Quarteron/Croix Sorin)	80 000 €
L'entretien des bâtiments communaux	11 000 €
La rénovation du réseau d'assainissement	200 000 €
Le plan d'épandage de la lagune	24 000 €

Différents projets sont en cours dont l'aménagement de la salle de sport, l'aménagement des parkings de l'école Ste Agnès et de la Caserne.

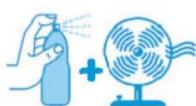
# Informations municipales



## CANICULE : ADOPTEZ LES BONS REFLEXES !



JE BOIS  
RÉGULIÈREMENT  
DE L'EAU



Je mouille  
mon corps et  
je me ventile



Je mange  
en quantité  
suffisante



J'évite les efforts  
physiques



Je ne bois pas  
d'alcool



Je maintiens  
ma maison au frais :  
je ferme les volets  
le jour



Je donne et  
je prends  
des nouvelles  
de mes proches

### EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15.

Les personnes de plus de 65 ans résidant à leur domicile ont la possibilité de venir en mairie afin de se faire recenser à titre préventif sur un registre communal.

En cas de canicule, cela permettra dès le déclenchement du plan d'alerte par la Préfecture la mobilisation de l'ensemble des services municipaux (visites à domicile ou appels téléphoniques) et sociaux.

## CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Cette année, la FDGDON 85 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) va proposer à toutes les communes du département d'organiser une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin.

Responsables de réactions allergiques parfois graves, en raison de leurs poils urticants, les chenilles processionnaires du pin occasionnent également des dégâts aux arbres : défoliation, affaiblissement, préjudice esthétique...

A partir du mois de septembre, et jusqu'à début novembre, nous interviendrons chez les particuliers préalablement inscrits auprès de leur mairie (lutte collective) et sur les espaces publics, afin de limiter la prolifération des chenilles.

Cette campagne de lutte est exclusivement biologique (Bacille de Thuringes), sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Les personnes souhaitant bénéficier d'une intervention automnale doivent se faire connaître auprès de leur mairie **avant le 15 août 2015**.

Un bulletin d'inscription leur précisant le coût du traitement ainsi qu'une fiche d'information leur sera remise lors de l'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la FDGDON 85 au 02 51 47 70 61.



## PASSEPORT

Besoin d'un timbre fiscal pour obtenir votre passeport ?

Nouveau : vous pouvez désormais l'acheter en ligne sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

En quelques clics et sans avoir à vous déplacer, vous achetez votre timbre fiscal électronique depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, quelle que soit votre situation.

Pas besoin d'imprimante : il vous suffira simplement de présenter, lors du dépôt de votre demande à la mairie (ou en Préfecture pour Paris), le numéro de votre timbre fiscal électronique qui vous sera envoyé, à votre choix, par courriel ou par SMS, après paiement en ligne sécurisé.



**A NOTER** – L'achat de ces timbres fiscaux dématérialisés n'est pas possible dans le cadre de remplacement de carte d'identité pour perte/vol.

La mairie de Palluau ne peut pas recevoir les demandes de passeport. Il faut vous adresser à la mairie du Poiré sur Vie ou Challans.

## LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RATS, SOURIS & TAUPES

Bon de commande  
à remplir en mairie  
**avant le 12 septembre 2015.**

Les produits  
seront livrés en mairie  
entre le 5 et 16 octobre 2015.



### TARIFS 2015

Raticide/Souricide en boîte de 1kg 500	16,50 € la boîte
Raticide en sac de 25kg (réservé à usage professionnel)	93,00 € le sac
Boîte sécurisée pour application du produit	7,44 € la boîte
Piège-pince à taupes	3,15 € le piège
Clé pour tendre un piège-pince à taupes	6,20 € la clé

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.  
Justificatifs nécessaires au recensement : livret de famille et carte d'identité.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le Centre du Service National d'ANGERS au 02.44.01.20.50 ou par le site [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

### INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Pour vous inscrire sur les listes électorales et ce avant le 31 décembre 2015 (pour commencer à voter sur Palluau dès 2016), il faut vous munir d'une carte d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

Ces deux démarches sont également réalisables via le portail web : <https://mon.service-public.fr/>.

# L'eau, une ressource à préserver

Auteur : Vendée Eau

Quoi de plus naturel que d'ouvrir un robinet pour avoir de l'eau ?

Quoi de plus essentiel et pourtant...

Nous consommons aujourd'hui près de 3 fois plus d'eau qu'il y a 30 ans. En Vendée, l'alimentation en eau potable représente un défi majeur pour notre avenir.

Les ressources en eau sur le département ne sont pas inépuisables et avec l'évolution de la population, les besoins en eau sont en constante augmentation.

Chacun de nous, en modifiant ses habitudes, peut agir sur sa consommation d'eau.

La nouvelle campagne « N°1 DU GASPILLAGE » de Vendée Eau a pour but de nous mobiliser pour préserver cette précieuse ressource.



## Ne soyons pas « N°1 DU GASPILLAGE » ...AGISSONS !

Dans la salle de bains :

...adoptons les BONS REFLEXES :

- En optant pour une douche de 3 à 4 minutes plutôt qu'un bain, ce sont 150 litres qui sont économisés.
- En ayant le réflexe de fermer le robinet lors du savonnage des mains, ce sont des dizaines de litres d'eau qui ne sont pas gaspillés !
- Pour le brossage des dents, vous pouvez aussi utiliser un verre à dents !

...équipons notre logement de MATERIELS ECONOMES :

- Robinet thermostatique, mousseur, douchette économique, chasse d'eau à double commande : tous ces équipements favorisent la réduction des consommations...et sans effort !
- Ils sont faciles à installer et souvent rentabilisés en moins d'un mois.

Pensez-y : des économies d'eau, ce sont aussi des économies d'énergie !

Retrouvez tous nos conseils sur les bons gestes et le matériel économe sur notre site internet

**www.vendee-eau.fr**

# Agenda



## Juillet

Mercredi 22

Visite guidée « Palluau d'hier à aujourd'hui »  
sur réservation Office du Tourisme Apremont  
départ place de la Caserne à 17 h

## Août

Mercredi 12

Visite guidée « Palluau d'hier à aujourd'hui »  
sur réservation Office du Tourisme Apremont  
départ place de la Caserne à 17 h

Dimanche 23  
Dimanche 30

Gala de Football de l'USSEP (*Saint Etienne du Bois*)

## Septembre

Samedi 5

Festival de théâtre du Pays de Palluau  
salle omnisports - 20h30

Dimanche 6

Randonnée pédestre organisée par Les Amis du Rigolly  
suivi d'un spécial jeu de piste

Dimanche 13

Déjant'rail, parcours d'obstacle

Dimanche 27

Vélocéane (*Saint Christophe du Ligneron*)

## Octobre

Vendredi 23

Collecte don du sang (*La Chapelle-Palluau*)

Samedi 24

Dîner Dansant du Comité des Fêtes

Dimanche 25

Cyclo-Cross de Palluau  
autour du plan d'eau et des ruines du château  
de 13 h à 17 h 30

## Décembre

Dimanche 13

Marché de Noël



Vœux du Maire : 9 janvier 2016